

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 mai 2025

DCM : N° 2025-05-05

**OBJET : REZO HUMIDE – ACQUISITION DE TERRAIN M. LEBLAND ET DEMANDE DE
SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS**

**L'an deux mil vingt-cinq
Le treize mai**

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le

ID : 025-200082758-20250513-2025_05_05-DE



NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 27/05/2025
Convocation du Conseil du
09/05/2025

Membres en exercice : 18
Membres présents : 14
Ayant pris part au
vote : 16
Ayant donné
procuration : 2

Résultat du vote :

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Nicolas DEMOLY, 1^{er} Adjoint de la commune, par suppléance, pour le Maire empêché, en session ordinaire.

Etaient présents : M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Nathalie LAURENT, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Corinne BERTRAND, M. Ghislain VICAIRE, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. David HUMBERT

Absents ayant donné pouvoir : M. Emmanuel LACOMBE, excusé, pouvoir à M. Pierre CLAUSSE ; Mme Isabelle GAINET, excusée, pouvoir à M. Patrice PRETOT

Absents : M. Maxime GROSHENRY ; Mme Christina MARCHAND

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. David HUMBERT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le 1^{er} Adjoint rappelle au Conseil Municipal, que dans le cadre du projet « ReZo Humide » porté par la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs (FDC 25), avec le soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Général, un plan de gestion de la zone humide de Tarcenay a été élaboré. Dans ce contexte, et dans le but de disposer progressivement d'une maîtrise foncière plus large facilitant la mise en œuvre de ce plan de gestion, la commune de Tarcenay-Foucherans dispose de l'opportunité d'acquérir les parcelles cadastrées suivantes, appartenant à Monsieur François LEBLAND :

<i>Parcelles</i>	<i>Contenances</i>	<i>Lieu-dit</i>
ZL 12	17 a 85 ca	Les Etarpes
ZL 18	27 a 73 ca	Les Etarpes

Ces parcelles ont fait l'objet d'une estimation par l'ONF, à hauteur de 1755 €.

Dans le cadre du plan de gestion de cette zone humide, le Conseil Départemental du Doubs peut apporter une aide à hauteur de 80 % pour ce type d'acquisition.

Le plan de financement serait donc le suivant :

Valeur d'acquisition : 1755 €

Frais de notaire : 300 €

Soit coût de l'opération : 2055 €.

département	80 %	1 644 €
Autofinancement commune	20 %	411 €
TOTAL		2 055 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'exposé du 1^{er} Adjoint entendu, et après en avoir délibéré :

- Donne un avis favorable à l'acquisition des parcelles cadastrées citées dans le tableau ci-dessus, pour un montant de 1 755 € (mille sept cent cinquante euros) par la commune de Tarcenay-Foucherans, les frais d'acquisition étant à la charge de la commune ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette acquisition ;
- Autorise le Maire à faire une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental ;

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Vote à majorité : 16 pour, 0 contre, 0 abstention

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le

ID : 025-200082758-20250513-2025_05_05-DE



Pour le Maire empêché,
Par suppléance
Le 1^{er} Adjoint,
Nicolas DEMOLY